

# COMPTE RENDU REUNION DU COMITE DIRECTEUR

14 Janvier 2004 - WENTZWILLER

## Membres présents:

- UEBERSCHLAG Bernard, Knoeringue
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- BLENNER Yolande, Hagenthal-le-Haut
- BROGLIN André, Ranspach-le-Bas
- MULLER Antoine, Leymen
- OSER Bernard, Leymen
- MEYER Bernard, Hagenthal-le-Bas
- FANINGER René, Folgensbourg
- DELMOND Max, Folgensbourg
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- SEVERAC Michel, Michelbach-le-Haut
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- STRIBY Frédéric, Michelbach-le-Bas
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- HOHLER Urbain, Neuwiller
- FAVRE NOVEL Michel, Michelbach le Bas
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président
- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- TROENDLE Catherine, Ranspach-le-Bas

## Membres absents et excusés:

- ROTH Fernand - Attenschwiller
- DREYER Bernard - Hagenthal le Haut

## Assistent:

- MIESCH Frédérique, Agent de Développement

## Ordre du jour :

**I/ Approbation du PV du Comité Directeur du 8 décembre 2003 à Ranspach le Bas**

**II/Commission Cadre de Vie - Environnement:**

- 1 - Signature de l'avenant n° 3 Sorepa
- 2 - Signature du nouveau marché collecte sélective
- 3 - Signature Contrat de suivi du matché collecte sélective (DDAF)

**III/ Commission Services aux communes**

- 1 - Signature du marché pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'éclairage public
- 2 - Signature du marché pour la vérification des équipements sportifs et des aires de jeux
- 3 - Signature du marché Communication

**IV/ Commission aux habitants :**

- 1 - Participation aux séjours neige

**V/ Divers**

- 1 - Réductions OM

Monsieur Fernand SCHMIIT, Maire de Wentzwiller souhaite la bienvenue aux membres du comité directeur. En ce début d'année, il adresse ses meilleurs vœux de santé, réussite et bonheur à l'assemblée. Il souhaite également aux candidats aux élections, plein succès dans leur démarche et souhaite pour la Comcom que cette année soit riche en concrétisation de projets.

Monsieur le Président s'associe aux vœux formulés par Monsieur le Vice-Président et souhaite qu'une collaboration active soit menée au sein de la Comcom et qu'elle débouche sur la réalisation des projets inscrits dans la charte.

Il excuse l'absence de Madame Anne HOFFER, agent de développement, empêchée pour des raisons médicales.

## **I. Approbation du PV du comité directeur du 8 décembre 2003**

Monsieur le Président explique qu'en raison de pannes informatiques, il n'a pas été possible de faire parvenir le PV de la dernière réunion avec l'invitation. Il propose aux membres de procéder à l'approbation du PV lors de la prochaine réunion du comité directeur. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres.

## **II. Commission Environnement - cadre de Vie**

### **1. Signature de l'avenant N° 3 - Sorepa**

Melle MIESCH Frédérique expose que la société SOREPA est titulaire du marché collecte sélective. Cette société ayant été rachetée par le groupe ONYX Est, le comité directeur doit autoriser ONYX à se substituer à SOREPA pour la réalisation du marché. Il est donc nécessaire de signer un avenant, avenant N°3.

**OUI** les explications de Melle Miesch Frédérique, Agent de Développement,

**OUI** les explications complémentaires données par Monsieur le Président,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'offres du 9 janvier 2004

**Le Comité directeur, à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant N°3 au marché collecte sélective

**CHARGE** Monsieur le Président de régler toutes les formalités utiles

### **2. Signature du Nouveau Marché Collecte Sélective**

Monsieur le Président expose qu'après l'attribution de ce marché, l'ensemble des marchés afférents à la collecte et au traitement des ordures ménagères sera à jour.

Melle MIESCH Frédérique précise que le marché collecte sélective arrive à échéance le 30 janvier, il est jusqu'à présent détenu par la société SOREPA, qui comme dit plus haut a été rachetée par ONYX. Le marché confiée consiste à :

- Vidage des conteneurs d'apport volontaire Papier et Plastique situés dans les villages
- Tri et Valorisation des Papiers et Plastiques collectés
- Location des bennes Papiers et plastiques de la déchetterie
- Location de la benne Commerçant localisée à Hagenthal-le-Bas
- Vidage des bennes mentionnées ci-dessus et traitement - tri des déchets collectés

2 entreprises ont remis une offre, la société SOREPA - ONYX et la société VIEUX PAPIERS de Colmar. Les offres ont été analysées lors de la Commission d'appel d'offres du 9 janvier 2004. La société Vieux Papiers de Colmar a été considérée comme la mieux disante.

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG, précisant que le lancement de l'appel d'offres a été autorisé par délibération du comité directeur en date du 13 octobre 2003,

**OUI** les explications de Melle Frédérique MIESCH

**VU** le rapport dressé par la Commission d'Ouverture des Plis réunie le 9 janvier 2004 pour l'examen des offres,

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché collecte sélective Papier et Plastique avec la société Vieux Papiers de Colmar, domiciliée 26 rue Edouard Branly à Colmar pour un montant de 81 266.32 € HT.

**CHARGE** le Président de réaliser toutes les formalités nécessaires.

### **3. Signature contrat de suivi du marché collecte sélective**

Monsieur le Président expose que la DDAF a été sollicitée pour nous porter assistance dans le suivi du marché collecte sélective (rédaction des avenants,, vérification de factures et des formules de révision...)

**OUI** les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 9 janvier 2004

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité,

**APPROUVE** le passage d'un marché « sans formalités préalables » entre la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau concernant une mission « d'Assistance conseil pour le suivi du marché Collecte Sélective Papier Plastique » pour un montant annuel de 1400 € ht,

**AUTORISE** le Président UEBERSCHLAG à signer ledit marché avec Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

### **III. Commission Services aux Communes**

Monsieur le Vice-Président Denis WIEDERKEHR passe la parole à Melle MIESCH pour exposer les différents points.

#### **1. Mission de Maîtrise d'œuvre - Entretien de l'éclairage public**

Melle MIESCH expose que le marché d'entretien de l'éclairage public est confié à la société Clemessy. Ce marché est ancien (5ans) et il est nécessaire de refaire une consultation. Toutefois, le dossier de consultation des entreprises établi à l'époque par les services de la DDAF n'est pas adapté, un vrai travail d'élaboration des besoins, de l'existant doit être fait au préalable. Une consultation a donc été lancée auprès de 3 bureaux d'études : BEREST, MERLIN et INTELEC. Monsieur le Président informe les membres du comité directeur que la DDAF ne fait plus cette prestation et que seules les entreprises privées nous ont répondu.

La Commission d'appel d'offres réunie le 9 janvier propose de retenir le bureau BEREST qui nous demande 1600 € HT pour la rédaction de l'appel d'offres.

Madame BUBENDORFF s'interroge sur les capacités de la CCPS à faire ce travail en interne. Monsieur le Président lui répond que la rédaction de cet appel d'offres demande une technicité que les services n'ont pas.

Monsieur le Président ajoute que le dossier de consultation à élaborer par le prestataire retenu contiendra des formules de révision des prix simples, de sorte que le suivi du marché puisse être opéré en interne.

**OUI** les explications de Monsieur Le Président et de Melle Frédérique MIESCH

VU l'avis de la Commission d'Appel d'offres du 9 janvier 2004,

**Le Comité Directeur, à l'unanimité**

**APPROUVE** le passage d'un marché sans formalité préalable entre le bureau d'études BEREST et la Communauté de Communes Porte du Sundgau pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'entretien de l'éclairage public pour un montant de 1600 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces utiles

## **2. Mission de vérification des aires de jeux et des équipements sportifs**

Melle Miesch Frédérique expose que suite à la demande de certaines communes, un questionnaire a été lancé sur les besoins en matière de vérification des aires de jeux et des buts. Sur cette base, une consultation a été lancée, 4 entreprises ont répondu.

L'entreprise Espaces paysagers sports et loisirs a fait une offre pour 2220 € Ht et bureau Véritas pour 2800 € HT. La société Espaces Paysagers est connue pour la pose d'aires de jeux, et depuis un an, elle a élargi son rayon d'activité avec le contrôle, elle dispose des qualifications nécessaires et a déjà plusieurs collectivités comme client. Monsieur le Président souhaite connaître l'avis du comité directeur sur le choix à opérer entre Véritas et cette nouvelle société. Les membres, vu les qualifications, estiment que rien ne s'oppose à choisir la société Espaces Paysagers Sport - loisirs.

**OUI** les explications de Melle MIESCH Frédérique et de Monsieur le Président,

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres du 9 janvier 2004,

**Le comité directeur, à l'unanimité, Monsieur Ueberschlag Jean-Pierre s'abstenant**

**DECIDE** de confier la mission de vérification des aires de jeux et des équipements sportifs à la société Espaces Paysages Sports -Loisirs pour un coût de 2220 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Président à régler toutes les modalités nécessaires

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2004 de la collectivité

## **3. Marché Communication**

Melle MIESCH Frédérique expose que la commission a souhaité revoir le plan de communication de la Communauté de Communes afin que la communication de la structure soit plus dynamique, plus

attrayante et pour mieux faire connaître les missions et le fonctionnement de l'intercommunalité. Une consultation a été réalisée auprès de différentes agences conseil en communication.

La commission d'appel d'offres et le directoire proposent de retenir l'agence de communication Soferic dont les prix et la méthodologie de travail correspondent aux attentes de la Communauté de Communes Porte du Sundgau.

Au total, le budget communication conféré à l'agence SOFERIC pour les diverses publications (2 bulletins, 1 guide des animations, révision de la charte graphique, guide des associations, guide du tri) devrait avoisiner les 30 000 € pour l'année 2004. Il est précisé que des recettes venant du département, d'Eco-Emballages et du Contrat Temps Libre sont attendues.

Monsieur Frédéric STRIBY s'interroge sur l'intervention de Mme TROENDLE dans le journal. Il lui est répondu que le directoire a choisi pour ce premier numéro de traiter de la Jeunesse, sujet d'actualité en ce début d'année, et que Mme TROENDLE a en charge de ce dossier. De plus, l'intervention de Mme TROENDLE, dans le cadre du magazine, n'est pas réalisée à des fins électorales mais bien pour expliquer l'action de la CCPS dans ce domaine. Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que le sommaire du magazine, le contenu des articles a été validé par les membres du directoire présents lors des différentes réunions.

Par ailleurs, le prochain numéro traitera du fonctionnement de la CCPS et une présentation du comité directeur sera réalisée à ce moment là.

OUI les explications de Melle Miesch Frédérique et les explications complémentaires de Monsieur le Président,

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres du 9 janvier 2004

LE COMITE DIRECTEUR,

DECIDE de mandater l'agence de communication SOFERIC pour la mise en œuvre du plan de communication de la CCPS

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes modalités nécessaires

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité 2004

#### **IV. Commission « Services aux Habitants »**

Madame la Vice-Présidente précise qu'il ne s'agit pas d'une convention avec la fédération, contrairement à ce qui était indiqué sur l'ordre du jour, mais d'une délibération approuvant la participation financière de la CCPS aux animations neige de février 2004. Le comité directeur accepte de délibérer sur ce point.

#### **Participation aux séjours Neige**

La Communauté de Communes de la Porte du Sundgau souhaite renforcer son action dans le domaine de l'animation socioculturelle et sportive en direction des jeunes en proposant des sorties neiges durant les vacances de février.

La mise en place des séjours dans les Alpes et les Vosges et la gestion financière des journées Markstein est confiée à la Fédération des Foyers Clubs du Haut-Rhin, conformément à la convention signée le 9 juillet 2002

OUI les explications de Madame la Vice-Présidente Catherine TROENDLE

**LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité**

**APPROUVE** la participation financière pour les jeunes de la Communauté de Communes dans les animations neiges à venir du mois de février 2004 dénommées « Sorties-neige » à hauteur de :

- 13 €/jour/enfant pour le séjour Vosges
- 5 €/jour/enfant plus le transport pour les journées Markstein ou toutes autres activités de remplacement.

**CHARGE** Monsieur le Président de régler toutes modalités nécessaires

**V. Divers : Réductions OM**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder un titre de réduction à :

RANSPACH LE BAS

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° facture	REDUCTION	CAUSE
BUBENDORFF	Arsène	6 rue de Michelbach	68730	Ranspach-le- Bas	2003-002-000019	<u>67,20 €</u>	Double facturation
						67.20€	

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune remarque n'étant formulée, le président clôt la séance à 19h50 et propose aux participants de boire le verre de l'amitié.